

# Finances de DIE 2020-2024

## Rapport d'analyse

Etabli par Jean-Louis Virat

Expert-comptable diois retraité



Rapport téléchargeable gratuitement : <https://www.sursautpourdie.fr/>



## LE DECOR

### A vrai dire

Je m'adresse à vous toutes et tous, Dioises et Diois, pour vous parler des finances de notre ville. De façon simple et compréhensible, j'ose le croire. Cette première partie est là pour ça. Partant d'une synthèse dans cette première partie, vous découvrirez aussi avec les deux suivantes ce que personne vous a dit.

« De quoi je me mêle » me direz-vous ? Et bien je vais commencer par vous le dire.

Il se trouve que je suis un citoyen diois libre, un vieux néo de 78 ans, expert-comptable durant 42 ans, créateur et dirigeant de ma société de comptabilité à Die et dans la vallée de 1994 à 2017, citoyen toujours engagé pour l'écologie et la justice sociale, très soucieux d'une économie locale dynamique et partisan de l'ordre public, nécessaires à la protection des biens et des personnes... à commencer par celle des plus faibles. Je suis à la fois pour la solidarité et pour la responsabilité. Je suis adversaire de l'assistantat déresponsabilisant et laxiste et aussi des « petits profits » qui prospèrent au détriment de ceux qui ont vraiment besoin d'être aidés.

Je ne résiste pas à ajouter que, quand on voit comment le monde évolue, nous devons redonner vie aux atouts de Die et du Diois pour créer une zone de bien-être, de convivialité<sup>1</sup>, de sérénité pour toutes et tous... exacte antithèse de cette opposition nuisible entre « néos » et « tradis »<sup>2</sup>, entre gauche et droite<sup>3</sup>... qui progresse de façon inquiétante.

Nous sommes loin des finances de la ville de Die, me direz-vous. Mais avant de rentrer dans le vif du sujet il m'a semblé important de dire dans quel esprit et avec quelle intention j'aborde l'analyse des chiffres d'une cité à laquelle je suis si attaché depuis 43 ans.

---

<sup>1</sup> Voir mon livret « *Je suis sectaire mais je me soigne avec Laudato si'* » où je rends compte du « convivialisme » qui inspire ces lignes : [https://www.laboratoirede.latransition.fr/docs/je\\_suis\\_sectaire.pdf](https://www.laboratoirede.latransition.fr/docs/je_suis_sectaire.pdf)

<sup>2</sup> Je m'en suis expliqué dans le JDD du 31/05/2024

<sup>3</sup> S'opposer enfin sans se massacrer ? C'est ce que j'essaie de faire dans ce rapport, avec franchises certes, de façon respectueuse et contradictoire... en « convivialiste » que je suis.

Il ne vous échappera pas que ce document me vaudra probablement quelques inimitiés et peut-être même des menaces<sup>4</sup>. Ou plus simplement une sorte de « minimisation » en disant que ce n'est « **que** de la comptabilité », façon de botter en touche.

Je sais aussi qu'il va falloir nous serrer la ceinture... n'en déplaise aux marchands d'illusion qui fleuriront probablement dans les mois qui viennent.

### **Faire mieux avec moins**

Il va falloir redresser la barre. Car le monde va mal et la France aussi. Pronostiquons plutôt un avenir difficile. Et si ce n'est pas le cas, il sera bien temps de faire « plus que prévu ». Et heureusement, contrairement à d'autres, nous avons sans doute ici la chance de pouvoir « faire mieux avec moins ». A condition d'être en bonne santé financière... et ne pas consacrer notre énergie à nous opposer, à vouloir nous massacrer les uns(e)s les autres.

C'est dire s'il est de notre intérêt à toutes et tous de serrer les coudes en même temps que les dents, ENSEMBLE, pour retrouver cette convivialité dioise qui nous file entre les doigts.

Bref, si mon diagnostic est pessimiste, ma vision, elle, reste optimiste et combative.

### **L'espoir est à Chanqueyras**

Si je me réfère aux documents officiels<sup>5</sup> nous pouvons ambitionner de construire 270 logements. Compte tenu des couts supportés jusqu'à maintenant, cela fait une charge foncière actuelle inférieure à 10 000 € par logement. De quoi répondre à différentes demandes : diois(e)s et leur famille, séniors en recherche de logement de qualité proche du centre, avec d'éventuels services ( ?), séniors venant de l'extérieur apportant leur pouvoir d'achat... occasion peut-être de financer ainsi une nouvelle salle polyvalente... bref de quoi récupérer les 2.5 millions gelés<sup>6</sup> sur Chanqueyras et même probablement plus... rajoutant ainsi un argument important pour ne pas y implanter l'hôpital. Surtout si l'on veut enfin privilégier les caractéristiques d'un bien-vivre pour tous en réalisant une sorte d'éco-quartier... en lien avec le centre-ville par un cheminement agréable et sûr ?

---

<sup>4</sup> Heureusement, aujourd'hui il y a la loi du 21/03/2022 qui protège les lanceurs d'alerte !

<sup>5</sup> <https://www.mairie-die.fr/wp-content/uploads/2024/07/Bilan-Concertation-07-2024.pdf>

<sup>6</sup> Emprunt en cours venant en déduction : 1 717 K€ au 31/12/24

## **Rentrons maintenant dans les comptes de la mairie**

Que penser de ceux qui dépensent plus que ce dont ils disposent ? Quelles peuvent en être les conséquences ? Que faut-il retenir pour la ville de Die ? Qu'ai-je constaté dans mon analyse approfondie ?

### Ce qui n'est pas contestable

1. Le compte en banque, en moyenne, a baissé d'1.5 millions passant de 2.2 millions (mandature Trémolet) à 750 000 € fin 2024 (mandature Bizouard).
2. Les investissements annuels sont passés de l'ordre 2.2 millions à 1.8 millions (mais avec près de 100 000 € d'études, contre pratiquement zéro avant), soit un écart de l'ordre de 500 000 €/an uniquement pour le budget principal.
3. Les subventions et autres financements publics fléchissent sérieusement passant approximativement d'un million à 700 000 €.
4. De nombreux postes de dépenses ont augmenté dans de fortes proportions. Il en est rendu compte plus loin.

### Ce qui relève de mon avis à ce stade

1. Je peux affirmer qu'une « remise à plat » de la comptabilité s'impose. Je m'en explique dans ce rapport. Elle fera la lumière, précisera les montants de mes estimations provisoires et discutables dans les pages qui suivent.
2. Nous constaterons, très probablement, que le niveau de résultat et d'investissement est même inférieur aux chiffres officiels.
3. J'en conclus que les finances de Die sont sur la « mauvaise pente »... qui risque de priver les Dioises et les Diois des projets qu'ils attendent de leurs élus. Autant dire que tout projet « phare » est pour l'instant compromis s'il doit puiser son financement en partie sur les fonds de la commune<sup>7</sup>.

Rentrons maintenant dans plus de détail en deux étapes.

---

<sup>7</sup> Je m'exprimerai plus loin sur le legs Boissy de 600 000 € qui pourrait faire durer l'illusion que ça va bien.

## PREMIER NIVEAU D'ANALYSE (à partir des comptes tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil Municipal)

### Evolution du résultat et de la capacité d'autofinancement

Evolution du résultat	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Budget 2025
Total charges	4 676 031	4 319 286	4 511 719	4 549 965	4 878 789	5 482 453	5 836 310	6 298 667	6 092 000
Total produits	-5 354 343	-5 137 702	-5 173 025	-5 068 479	-5 506 884	-5 856 298	-6 605 029	-7 152 032	-6 814 000
Résultat	<b>678 312</b>	<b>818 417</b>	<b>661 306</b>	<b>518 514</b>	<b>628 095</b>	<b>373 845</b>	<b>768 718</b>	<b>853 365</b>	<b>722 000</b>
Sans un legs de l'ordres de 600 000 € en 2024, le résultat 2024 ne serait que de 253 365 €									
Moyenne de chaque mandature	719 345			506 006			722 000		

Attention, sans le legs évoqué ci-dessus, le résultat serait de 253 K€. C'est en tenant compte de cette particularité que l'on peut dire que manifestement, il y a une chute du résultat de l'ordre de 30 %. Reste à expliquer pour quelles raisons le résultat prévisionnel 2025 remonterait au niveau de la mandature précédente.

CAF/marge brute d'autofint .	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat	678 312	818 417	661 306	518 514	628 095	373 845	768 718	853 365
Amortissements	274 749	231 116	293 085	276 506	292 773	269 700	351 491	376 514
Reprise provisions (cpte 7815)						-58 200		
Subv.invest. Au résultat	0	-3 388	-10 058	-10 725	-10 727	-7 399	-8 674	-12 348
Déduct.PV/MV (-cpte775+cpte 675)	-271 000	-775	-2 569	2 121	-755	304	1	0
MBA ou CAF	<b>682 061</b>	<b>1 045 369</b>	<b>941 764</b>	<b>786 415</b>	<b>909 386</b>	<b>578 250</b>	<b>1 111 536</b>	<b>1 217 532</b>
	889 731			804 176				

Pour 2024 CAF ramenée à 617 532 € déduction faite du legs de 600 000 €

La CAF fléchit de 10 %. Rappelons que la CAF/MBA permet, avec les emprunts et subventions reçues, de financer les investissements et remboursements d'emprunts comme présenté plus loin.

### Situation financière/financements

Tableau de financement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Entrées</b>								
Suventions reçues		406 350	999 869	399 016	891 508	369 999	365 129	47 291
Emprunts reçus		1 200 000	381 177	412 900	212 363	400 340	974 040	500 100
Variation du BFR :		1 334 481	-333 598	-640 593	321 935	208 387	-16 311	-540 692
Cession immobilisation:		775	3 465	3 254	10 001	0	17 314	0
Dotation FCTVA-TLE-TA		253 272	460 047	431 145	307 062	346 609	366 001	213 575
Marge brute autofint/C		1 045 369	941 764	786 415	909 386	578 250	1 111 536	1 217 532
<b>Total "entrées"</b>		<b>4 240 246</b>	<b>2 452 723</b>	<b>1 392 137</b>	<b>2 652 254</b>	<b>1 903 584</b>	<b>2 817 710</b>	<b>1 437 806</b>
<b>Sorties</b>								
Investissements		2 679 617	1 827 040	2 228 477	1 961 789	1 917 681	1 667 336	1 894 240
Rebt.emprunts		341 154	373 764	377 274	405 805	429 801	468 458	476 185
<b>Total sorties</b>		<b>3 020 771</b>	<b>2 200 804</b>	<b>2 605 751</b>	<b>2 367 594</b>	<b>2 347 482</b>	<b>2 135 794</b>	<b>2 370 424</b>
Variation respective des deux mandatures		1 219 475	1 471 395	257 780	284 660	-159 238	522 677	-409 941
<b>Evolution compte banques</b>		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Banque début année		911 683	2 132 309	2 380 002	1 166 388	1 451 048	1 007 150	1 689 065
<b>Banque fin d'année</b>	<b>2 132 309</b>	<b>2 131 159</b>	<b>2 384 228</b>	<b>1 166 388</b>	<b>1 451 048</b>	<b>1 007 150</b>	<b>1 689 065</b>	<b>756 447</b>
Solde moyen		2 257 693			1 225 927			

NB : la CAF/MBA prend en compte l'incidence du legs de 600 000 €.

Quant à la trésorerie, il y a manifestement une baisse notable du disponible en banque.

A la lumière du tableau de financement ci-dessus, pour faciliter la compréhension et la vue d'ensemble en résumé, des ordres de grandeurs de référence peuvent être retenus sur la base de la période 2021-2024 :

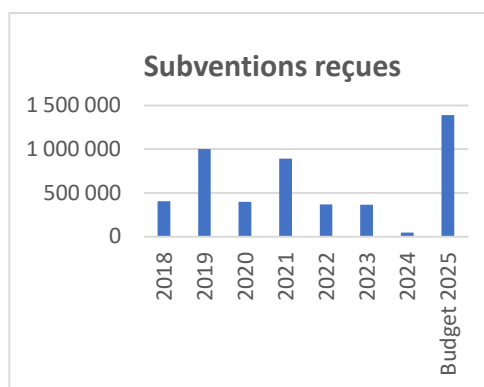
### Ressources pour financer les besoins

CAF/MBA	800 000 €
Subventions reçues	400 000 €
Dotations FCTVA-TLE-TA	300 000 €
Encaissements emprunts	<u>500 000 €</u>
<b>Total ressources</b>	<b><u>2 000 000 €</u></b>

### Besoins à financer

Investissements	1 850 000 €
Rembts. emprunts	<u>450 000 €</u>
<b>Total besoins</b>	<b><u>2 300 000 €</u></b>

NB : Le tableau de financement ci-dessus résume les entrées et sorties d'argent. On peut noter un certain fléchissement des dotations FCTVA-TLE-TA, un poids des remboursements d'emprunts en croissance, et surtout un fléchissement des subventions reçues de l'ordre de 400 000 € par an (demandes non faites, fléchissement des investissements éligibles ... ?).



Il peut donc être retenu que la stratégie financière de la ville de Die est déséquilibrée et s'aggrave de 200/300 000 € par an. C'est ainsi que le disponible en banque est en train de disparaître. Certes un imprévu, le legs Boissy de 600 000 € environ, pourrait<sup>8</sup> sauver la mise temporairement. Il faut espérer que ce sera un élément facilitant la mise en place d'une stratégie de financement et non un « bol d'air » pour continuer de creuser l'écart.

Sans doute y-a-t-il des pistes d'amélioration (potentiel de subvention ?). Le tableau ci-dessous confirme la baisse de 200 000 € et celle du ratio de 27 % à 14 %... mauvais signe porteur de potentiel de faire à nouveau mieux !

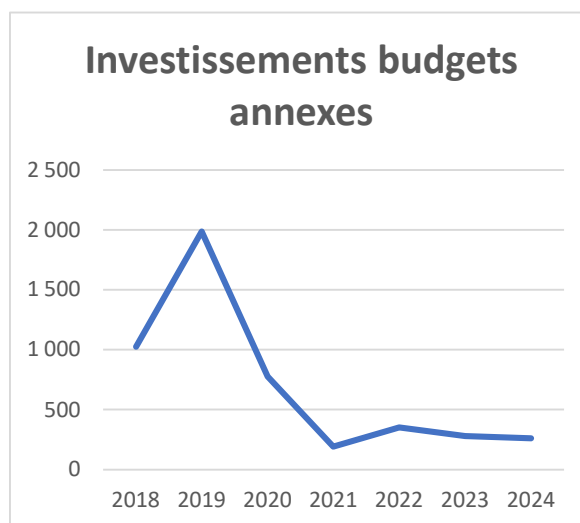
La prévision de subvention pour 2025, 1 389 000 €, contre 418 000 € en moyenne 2021-2024, semble donc très optimiste et doit être justifiée !

Subventions/investissements	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissements	2 679 617	1 827 040	2 228 477	1 961 789	1 917 681	1 667 336	1 894 240
Subventions	406 350	999 869	399 016	891 508	369 999	365 129	47 291
Ratio Subv./investissements	15%	55%	18%	45%	19%	22%	2%
<b>Comparaison ratios moyens</b>		<b>27%</b>			<b>22%</b>		
<b>Comparaison ratios moyens en neutralisant 2021 encore lié à mandature précédente au moins en</b>		<b>27%</b>	<b>27%</b>			<b>14%</b>	
<b>Moyenne des subventions</b>		<b>601 745</b>			<b>418 482</b>		

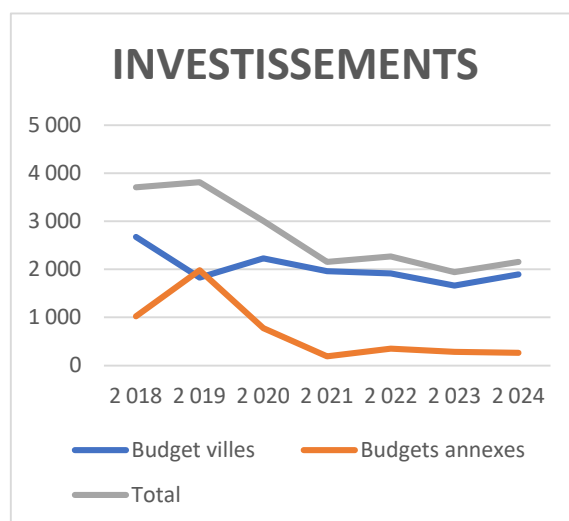
<sup>8</sup> Si le bien légué est vendu et encaissé.

## Avant de conclure une information complémentaire importante

Ce qu'il faut savoir, c'est que les tableaux qui précèdent, et aussi ceux qui suivent, ont porté sur le budget principal de la ville de Die. Mais pour être complet, il y a les budgets annexes : camping, eau, assainissement, action sociale, ZAC de Chanqueyras, centrale électrique. Il y a, en particulier des investissements, non comptés dans le budget principal. Résumé de l'évolution de ces investissements dans le Tableau ci-dessous.



Ainsi pour une bonne vue d'ensemble de la dynamique municipale en matière d'investissement, le tableau ci-dessous et le graphique ci-contre en donnent une image significative à partir des chiffres publiés par la Mairie. Nous verrons plus loin que cette évolution est vraisemblablement plus marquée.



<b>INVESTISSEMENTS en K€</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Budget ville	2 680	1 827	2 228	1 962	1 918	1 667	1 894
Budgets annexes	1 025	1 987	777	193	351	280	260
<b>Total</b>	<b>3 705</b>	<b>3 814</b>	<b>3 005</b>	<b>2 155</b>	<b>2 269</b>	<b>1 947</b>	<b>2 154</b>

## CONCLUSION (premier niveau d'analyse)

Le mot « fléchissement inquiétant », ou « dynamique en berne », semble convenir à cette première vue d'ensemble. La plupart des dépenses sont en augmentation significative, les financements fléchissent, les investissements aussi, traduisant un manque de dynamisme... et au bout du compte la situation financière est sur la « mauvaise pente ».

Comment ne pas relever la concordance avec le déclin général à Die imputable qu'en partie seulement à l'équipe municipale actuelle ?

A la lumière de ces constats trois questions :

1. Pour quelles raisons le budget 2025 escompte un résultat de 722 000 € en comparaison à une moyenne de 506 000 € alors qu'il y a une tendance orientée plutôt à la baisse ? De même pour les investissements et subventions ? Est-ce fiable ?
2. Il faut comprendre pourquoi les élus les plus aguerris en matière financière et au premier rang desquels l'adjoint aux finances<sup>9</sup>, n'ont pas pris conscience de cette « mauvaise pente ».
3. Pour l'observateur averti, la lecture des comptes conduit à des interrogations et estimations qui vont être maintenant abordées.

---

<sup>9</sup> « On n'aura pas à rougir de notre mandature. On n'aura pas non plus à s'en glorifier en disant qu'on a été dix fois meilleurs que Monsieur Trémolet. Loin de là ! Mais on aura fait aussi bien que vous, mais de façon différente ! Et c'est peut-être là qu'on devrait avoir le débat ». Jean-Pierre Bertrand, adjoint aux finances, Conseil Municipal du 4/2/25.

## DEUXIEME NIVEAU D'ANALYSE (à partir des comptes analysés en détail)

### Cadre dans lequel sont élaborés les comptes de la commune

La comptabilité de la commune est régie par le référentiel M57 :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/le-referentiel-budgetaire-et-comptable-m57> qui débouche sur le CFU (compte financier unique) : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/experimentation-du-compte-financier-unique-cfu> document qu'il n'est pas exagéré de qualifier « d'imbuvable » et qui ne permet pas aux élus (majorité et encore plus opposition) d'exercer leur fonctions dans ce domaine.

A cela s'ajoute la note d'information du Ministère des Finances du 27/03/2025 <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Finances%20locales/1.%20pr%C3%A9parer%20et%20ex%C3%A9cuter%20un%20budget/3.%20instruction%20bdgr/Note%20modalites%20Orecensement%20immobilisations%20et%20tenue%20inventaire%20M14%20M52%20M57%20M71%20M4.pdf> qui confirme l'obligation de l'inventaire des immobilisations pour donner une « *image fidèle du patrimoine des collectivités locales* », question au cœur des pages qui suivent en lien avec le délicat et important sujet des critères de distinction entre immobilisations/investissements et frais et, corrélativement, avec les amortissements :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/le-referentiel-m57-fiches-pratiques-et-foire-aux-questions#Distinction%20entre%20immobilisation%20et%20charge>

### Explications et avertissements préliminaires

Mes investigations, calculs et conclusions reposent sur mes propres estimations et interprétations faute de pouvoir accéder aux pièces (refus de madame le Maire dans son courrier du 23/07/2025) mais grâce aux documents qu'elle a bien voulu me transmettre et en particulier CFU, grand-livre et tableau des immobilisations et amortissements 2020-2024, ultime document essentiel au cœur de mon analyse.

Je précise donc que mes estimations chiffrées sont discutables, à la hausse comme à la baisse, et j'espère que, pour le débat démocratique public, il me sera fait l'honneur d'être discuté. Toujours est-il que l'on pourra dégager des

tendances, plus ou moins importantes certes, mais qui ne modifieront probablement pas les conclusions de l'analyse dont, je le répète, j'espère qu'elles seront discutées.

Il convient aussi d'ajouter qu'en commentant certaines règles comptables relatives aux critères de l'importante distinction entre investissement et frais, je ne remets pas en cause le travail réalisé par le service comptable de la Mairie. Pour bien me faire comprendre, j'entends par là que même si une règle comptable a été appliquée, elle peut avoir pour conséquence de nuire à l'information sur des points importants. C'est bien ce à quoi semble vouloir remédier la note du 27/03/25 précitée. Je m'en expliquerai au fur et à mesure.

Mais auparavant et pour faciliter la compréhension de mes investigations, je me dois de faire un peu de « pédagogie comptable pour tous ».

## **Pédagogie comptable pour toutes et tous**

### Distinction entre investissement et frais

Supporter des frais, en particulier entretien, réparation, voire études, c'est considérer qu'il s'agit de dépenses courantes qui se renouvellent au fil des années. Elles viennent comme toutes les charges, en déduction des recettes pour calculer le résultat, indicateur numéro un de la gestion.

Investir, c'est constater l'acquisition d'un bien pour plusieurs années. Il figure dans les comptes durant toute son utilisation. Ils ne viennent donc pas diminuer le résultat, contrairement aux frais.

Si, par conséquent, l'on veut afficher de bons résultats, il est tentant de « pousser » du côté investissement, tant la frontière n'est pas aussi précise que l'on peut croire.

Ce n'est qu'ensuite, grâce à l'amortissement, que l'on constate :

1. La partie de charge annuelle qui vient en déduction des recettes pour obtenir le résultat
2. Le montant d'année en année des amortissements cumulés venant, eux, en déduction de l'investissement initial pour en connaître la valeur nette qui diminue par conséquent au fil du temps

Dit en termes un peu différents, nous avons chaque année :

1. La charge = le cout correspondant aux amortissements de l'année
2. En fin d'année, la valeur nette (déduction des amortissements déjà cumulés) de chaque investissement, donc la valeur nette globale de tous les investissements réalisés

### Ce qui pose problème

Et qui sera évoqué plus loin en quatre points :

1. Il est probable qu'un montant significatif de dépenses ont été comptabilisées en investissements alors qu'elles auraient dû être passées en charges de l'année, ce qui gonfle alors artificiellement le résultat annoncé (voir commentaires plus loin)
2. C'est d'autant plus vrai que les amortissements sont très souvent non pratiqués
3. S'ajoute à cette double observation générale que le compte « immobilisations en cours » (l'affectation temporaire en attente de mise en route du bien est comptabilisée dans ce compte, puis doit en sortir rapidement dès la mise en service du bien, une sorte de « local ou fil d'attente) n'est pas géré.
4. Consécutivement à ces trois observations, les prescriptions de la note du 27/03/2025<sup>10</sup> n'étant pas appliquées, les comptes ne donnent très probablement pas une « *image fidèle du patrimoine* » de la commune.

Je veux le rappeler une nouvelle fois, j'assume l'analyse dans ses principes et j'assume également mes estimations à la lumière d'une information limitée (non accès aux pièces) tout en rappelant que les montants peuvent plus ou moins varier sans pour autant, toujours à mon avis, remettre en cause l'orientation de mes conclusions. En ce sens je ne peux que souhaiter un débat contradictoire et démocratique (contrairement à celui qu'il fut vain de demander au sujet de l'hôpital<sup>11</sup>) avec les très rares personnes compétentes.

---

<sup>10</sup> Guide des imputations comptables et budgétaires : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/finances-locales/Documentation/Guide%20des%20imputations%20budgetaires%20et%20comptables.pdf>

<sup>11</sup> JDD 23/02/2024 « *Les Diois veulent savoir* »

### Commentaire relatif à la voirie (et par extension à la forêt ?)

Le principe peut être résumé de la façon suivante. La commune est propriétaire de la voirie (et de ses forêts). Même en cas de travaux importants de réparation et entretien, s'il s'agit de « *conserver la voirie dans de bonnes conditions d'utilisation ou de la remettre en bon état d'utilisation* », la dépense doit être comptabilisée en charges et non en investissement. Et inversement s'il s'agit d'une « *amélioration du service rendu à l'usager ou qui entraîne des modifications substantielles des voies* », l'imputation comptable est un investissement.<sup>12</sup>

Dès lors, comptabiliser en section d'investissement les travaux d'entretien de la voirie, comme par exemple le renouvellement d'enduits superficiels irait à l'encontre des principes fixés notamment par les instructions budgétaires et comptables.

Par ailleurs, les travaux d'investissement en voirie peuvent être amortis à titre facultatif mais ne le sont pas à titre obligatoire par les collectivités. En effet, les infrastructures de voirie n'ont pas de durée de vie limitée dans le temps : le coût d'entretien régulier de la voirie qui maintient la valeur de l'immobilisation sans l'accroître doit ainsi logiquement être supporté par la section de fonctionnement car une immobilisation de ces dépenses conduirait à majorer artificiellement la valeur du patrimoine de la collectivité.<sup>13</sup>

J'en conclus par conséquent qu'il est indispensable de réviser les imputations comptables ainsi que j'en rends compte dans la troisième partie. Complémentairement, le tableau ci-contre regroupe les dépenses et investissements VRD de 2018 à 2024. Au global il n'apparaît pas de corrélation nette entre progression des investissements et diminution des charges. Cependant ce tableau met en évidence l'importance de la bonne imputation par rapport au montant des enjeux.

<sup>12</sup> <https://www.lagazettedescommunes.com/671197/quelle-qualification-budgetaire-des-depenses-de-voirie/>

<sup>13</sup> Idem

## Des chiffres revus et corrigés sous ma responsabilité

Estimation du résultat une fois reclassé certains investissements en frais généraux puis les amortir							Budget 2025
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Résultat comptable	661 306	518 514	628 095	373 845	768 718	853 365	
<b>Estimation raisonnable de l'insuffisance d'amortissements telle que calculé page 27 de l'annexe "Retraitement souhaité sur investissements 2020-2025"</b>	<b>56 024</b>	<b>56 024</b>	<b>56 024</b>	<b>56 024</b>	<b>56 024</b>	<b>56 024</b>	
<b>Estimation raisonnable d'investissements à passer en charges telle que calculé page 27 de l'annexe "Retraitement souhaité sur investissements 2020-2025"</b>		<b>8 609</b>	<b>6 277</b>	<b>7 294</b>	<b>6 513</b>	<b>10 358</b>	
Neutral.legs Boissy 2024 (estimation)						600 000	
<b>Résultat ainsi corrigé</b>	<b>605 282</b>	<b>290 855</b>	<b>394 716</b>	<b>52 725</b>	<b>378 197</b>	<b>32 003</b>	<b>882 000</b>
CAF/MBA corrigée	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Résultat corrigé/estimé	605 282	290 855	394 716	52 725	378 197	32 003	
Ajouter amortissements pratiqués	261 185	258 506	284 315	268 859	351 491	376 514	
Ajouter amortissements non pratiqués (estimés)	56 024	56 024	56 024	56 024	56 024	56 024	
<b>CAF/MBA corrigée (estimation)</b>	<b>922 491</b>	<b>605 384</b>	<b>735 055</b>	<b>377 607</b>	<b>785 711</b>	<b>464 541</b>	
<b>CAF/MBA moyenne</b>	<b>763 937</b>		<b>590 729</b>				
<b>ATTENTION : il faut surtout retenir la tendance estimée et en partie modifiable à la baisse ou à la hausse, Il faut retenir une tendance à la dégradation significative de la CAF/MBA qui a pour conséquence une baisse de la trésorerie</b>							

### Evolution du résultat et de la CAF/MBA

Il sera toujours loisible à mes détracteurs de considérer que mes calculs sont exagérés. Admettons. Toutefois, il en restera des estimations peut-être moindres ou peut-être supérieures mais significatives. Or elles mettent en évidence deux éléments :

1. La tendance de résultat est à la baisse (forte avec un résultat à peu près nul pour 2024)
2. La **CAF de référence** se situe aux environs de 600 000 € (contre les 800 000 € évoqués plus haut)

Seule une application rigoureuse de la note du 27/03/25 permettra de surmonter les éventuels désaccords ou de préciser les enjeux.

### Evolution des investissements

Toujours avec les mêmes précautions, la baisse du niveau d'investissement ne fait pas de doute. L'observation physique le confirme et s'il n'y avait pas eu la MSP (maison de santé pluridisciplinaire) décidée, financée et organisée par les mandatures Berginiat et Trémolet, l'écart serait encore plus évident.

Dit en d'autres termes, non seulement il n'y pas eu de projet « structurant » mais plutôt un certain nombre projets relativement modestes, mais sans doute nécessaires, parmi lesquels (exprimés en K€) :

Mobilité douce <sup>14</sup> et place st Marcel/Chevandier	166 K€
Musée	238 K€
Electricité	237 K€
MSP (maison de santé pluridisciplinaire) Réalisation Trémolet/Bizouard	1 597 K€ Initiative Berginiat-
Piscine et camping	208 K€
Gymnase	204 k€
Orgue et cathédrale	240 K€
Salle S.Beaumier-rue Joseph Raynaud Trémolet-CCD-DAH	385 K€ Initiative Berginiat-
Rue Anglaise	236 K€
Rue du Pont Rompu <sup>15</sup>	357 K€

Quelle vue d'ensemble en ont eu les élus pour décider ?

D'une façon globale (hors budgets annexes), voici mes estimations d'évolution des investissements :

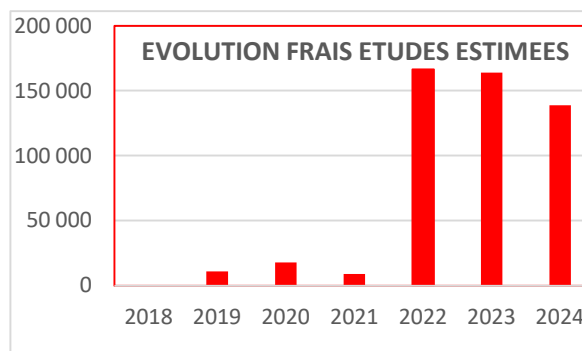
Evolution des investissements <u>dont études</u>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Budget 2025
Investissements d'après les comptes publiés	2 679 617	1 827 040	2 228 477	1 961 789	1 917 681	1 667 336	1 894 240	4 498 000
Frais généraux immobilisés à tort ? Première analyse		26 329	19 214	3 088	123 205	167 712	49 378	
Autres frais généraux non immobilisables ?		49 461	4 392	21 412	129 737			
Report "immobilisations sans amortissements" (estim.2018)	100 000	118 619	171 635	177 355	265 097	334 498	165 338	
Etudes immobilisées		10 824	17 768	8 569	101 096	143 868	114 533	
Etudes en frais généraux	0	0	0	456	65 412	20 104	24 346	
<b>Moyennes comparées avant modifications</b>		2 245 045			1 860 261			4 498 000
<b>Estimation des investissements corrigé selon tableau "Retraitement souhaité sur investissements 2020-2025"</b>								
Appréciation en ordre grandeur approximatif de l'évolution des investissements d'année en année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
	2 579 617	1 708 421	2 056 842	1 784 434	1 652 585	1 332 838	1 728 902	4 498 000
<b>Moyennes comparées</b>	<b>-23%</b>	<b>2 114 960</b>			<b>1 624 689</b>			
<b>Moyennes comparées hors études imm</b>	<b>-27%</b>	<b>2 105 429</b>			<b>1 532 673</b>			

<sup>14</sup> Mobilité douce, marque de fabrique de l'équipe municipale ? Pas si douce en centre-ville entre piétons, cycliste et automobilistes ! Pas si douce de voir la passerelle de la Doue si appréciée des promeneurs fermée sans que, dans ce cas, soient entrepris des travaux sans doute peu coûteux.

<sup>15</sup> A titre d'illustration de cette nécessité d'un audit, le « visible » des travaux de la rue du Pont Rompu laisse penser que ce ne sont pas, en partie au moins, des investissements.

### Quel sort pour tant d'études ?

Il n'est pas inutile de souligner que les investissements en frais d'études ont été beaucoup plus importants de 2022 à 2024. En témoigne le graphique ci-contre ! Que pouvons-nous en espérer ?

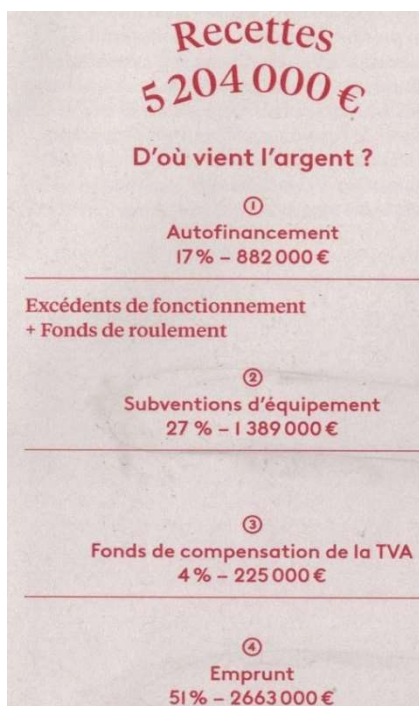


### Que penser du budget 2025 ?

Voici ce qui est annoncé :

- Investissements : 4 482 K€ contre 1 582 K€ sur les dernières années
- Subventions : 1 389 K€ contre 400 K€ sur les dernières années
- Résultat : 882 K€ contre 590 K€ sur les dernières années

« Surprenant »<sup>16</sup>!



Extraits  
du Flash N°134  
avril-mai 2025



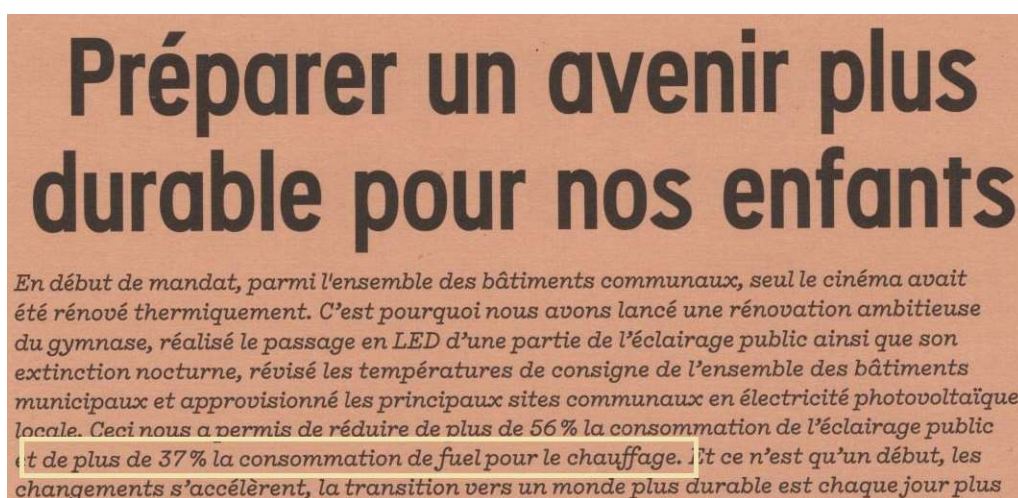
<sup>16</sup> A rapprocher de ce qui a été annoncé en 2020.

## Activité

Les tableaux ci-après permettent aux lectrices et lecteurs d'être informé(e)s des principaux postes de dépenses et de leur évolution.

Comparatif des postes eau, énergie, combustibles et carburants							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
60611 Achats eau assainiss	0	0	0	81 766	85 557	57 692	60 481
60612 Eau énergie	135 589	140 086	119 064	148 331	276 188	197 348	270 654
60621 Combustibles	117 805	142 557	108 964	117 338	204 058	142 558	121 941
60622 Carburants	19 051	19 531	13 548	18 216	29 102	26 358	22 633
	272 445	302 173	241 575	365 652	594 906	423 956	475 708
Entre les deux moyennes, le prix	272 065				421 772		
Il n'y a donc pas d'amélioration ou de dégradation au niveau de ce poste	Sans prise en compte de 2022				55%		

Mon analyse ne me laisse pas penser qu'il y ait eu beaucoup d'économie sur les quantités (37 % indiqué dans le bilan du mandat 2020-2026 publié le 18/08/2025). Ou alors comment expliquer que, malgré cette



économie de consommation, et correction faite des prix la dépense (quantité ainsi estimée) n'ait pas baissé ? Au-delà de cette question « technique », la hausse ressort des tableaux ci-après :

Evolution du poste "alimentations"							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
60623	Aliments	60 887	67 652	56 402	71 395	84 076	88 148
	Augmentation en %	61 647		83 797			36%

Evolution du poste "Autres achats"							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
6068	Autres achats	66807	58517	73493	75078	125681	88092
	Augmentation en %	66 273		107 439			62%

Evolution du poste "Assurances"							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
616	Assurances	86986	96570	108098	43572	42623	87871
	Augmentation en %	97 218		57 863			-40%

Evolution du poste "Honoraires, frais d'actes et de contentieux"							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
6226	Honoraires	4 149	5 501	14 832	18 494	42 829	61 303
6227	Frais actes conte	6 534	5 327	10 693	18 549	15 429	4 536
6228	Honoraires divers	3 500	2 957	0	432	3 174	20 498
	Augmentation en %	17 831		76 449			65 423
							267%

Evolution du poste "Publicité et relations publiques"								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
623	Publicité et relati	58178	61667	48235	81433	119831	100470	155326
	Augmentation en %		56 027			114 265		104%

Evolution du poste "Honoraires, frais d'actes et de contentieux"								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
626	Frais postaux télé	41 695	42 728	41 027	45 586	46 064	43 771	45 622
627	Frais bancaires	13	523	164	243	308	283	301
628	Frais divers	45 642	48 750	60 965	126 476	82 684	109 974	90 252
		87 351	92 000	102 156	172 305	129 057	154 028	136 174
	Augmentation en %		93 836			147 891		58%

Evolution du poste "salaires"								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
641	Salaires hors cot	1121323	1175922	1175816	1195176	1169201	1234874	1275004
	Augmentation en %		1 157 687			1 218 564		5%

Compte tenu de l'augmentation très élevée des subventions versées, il est intéressant, à titre d'illustration des choix faits par la mairie, de prendre en compte le tableau ci-après, puis de les rapprocher du bilan du mandat 2020-2026. Comment expliquer de telles discordances (exemple : CCAS +142 % d'après la comptabilité, +50 % dans le bilan du mandat) ?

Evolution du poste "Subventions versées"								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
657362	CCAS	39 000	47 000	57 000	76 500	99 000	150 000	135 000
6574	Association:	162 136	156 063	156 806	240 574	280 230	300 117	327 193
	Autres	53 313	56 481	85 642	62 352	78 222	78 563	83 054
		254 449	259 544	299 448	379 426	457 452	528 680	545 247
	Augmentation en %		271 147			477 701		76%
	Augmentation en % CCAS							142%
	Augmentation en % associations							81%

## Vivre ensemble et faire du lien

Tout au long de ce mandat, "faire du lien" a été l'objectif au cœur de notre engagement : écouter et accueillir tout le monde, faire participer les citoyens, donner la parole à celles et ceux qui ne l'ont pas, être attentif au bien-être ensemble. Nous avons voulu faire cohabiter dans un même temps les valeurs d'ouverture à l'autre et la tranquillité publique, en travaillant sur les conflits d'usage et les problématiques liées à la délinquance, en collaboration étroite avec nos partenaires : associations, institutions, comarçonnats. Les objectifs présentés dans notre programme et nos principes d'action ont été réalisés. Oser les concertations, les réunions publiques, les rencontres, ont été nos marqueurs au cours de ce mandat.

### Solidarité concrète et hospitalité assumée

Réalisé 😊

- Première Analyse des Besoins Sociaux (ABS) pour poser les bases d'une réflexion élargie à l'échelle du Diol.
- Participation active à la création en cours du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) par la Communauté des Communes du Diol (CCD).
- Poursuite d'une politique sociale ambitieuse, fidèle à l'engagement historique en faveur des plus vulnérables : moyens humains (consolidation des équipes), financiers : augmentation de 50 % de la subvention allouée par la Commune au CCAS.
- Accueil de jour : poursuite d'un accueil socialisant et à l'écoute avec une équipe renforcée (en moyenne 315 personnes sont accueillies par an).
- Adhésion volontaire à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) : mise en place de 3 cérémonies de parrainages républicains et co-financement d'un documentaire diffusé à l'automne, pour sensibiliser le public à la situation des exilés.
- Organisation de défilés : valorisation des personnes et des acteurs de seconde main.
- Soutien financier aux associations caritatives locales et à celles œuvrant dans le champ d'un accès à une alimentation pour toutes et tous.
- Soutien à la structuration des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) pour travailler à une meilleure coordination des soins sur le territoire.
- Poursuite de la politique de jumelage par la signature d'un 5<sup>e</sup> partenariat avec la ville espagnole de Cádiz.

### Partager les décisions, faire vivre la démocratie

Réalisé 😊

- Création et animation d'un Conseil Municipal des Enfants.
- Inscription de projets participatifs au budget avec une dotation de 60 000 € sur le mandat.
- Mise en place de 12 réunions de quartier et de secteur.
- Création d'une commission extramunicipale rassemblant les collectifs, les associations et les personnes-ressources œuvrant dans le domaine des mobilités actives et partagées.
- Concertation pour la réhabilitation des places publiques du Mazel et du quartier St-Marcel : ateliers, réunions, chantier participatif, accompagnés par une équipe d'architectes et urbanistes.
- Réunions de concertation, réunissant tous les acteurs concernés par l'utilisation du gymnase et du skatepark, les concepteurs et les élus.
- Création d'une commission pour soutenir la biodiversité sur l'ensemble de la Commune.
- Création d'une commission habitat, notamment autour du programme de l'éco-quartier de la Chargère.
- Accompagnement de la création d'un collectif autour du projet de résidence sénior.

**+ 50%**  
de subvention allouée  
par la Commune  
au CCAS

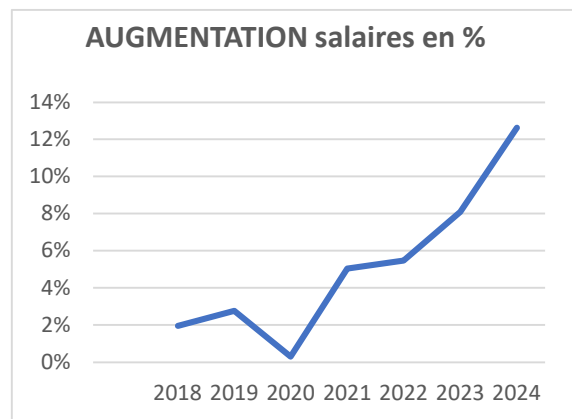
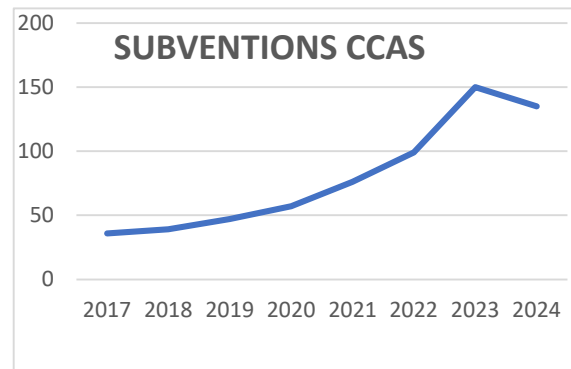
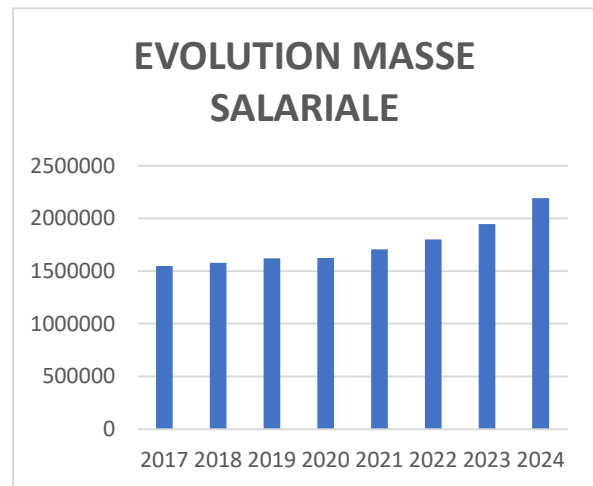
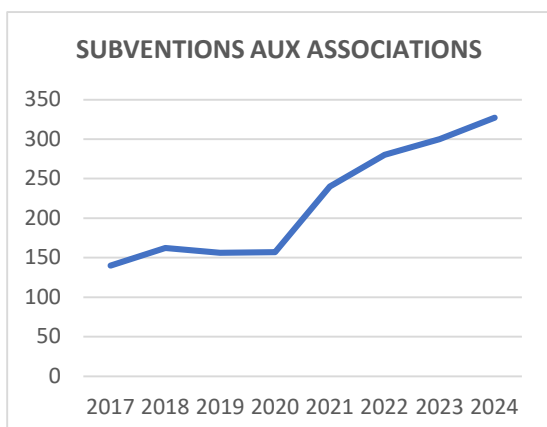
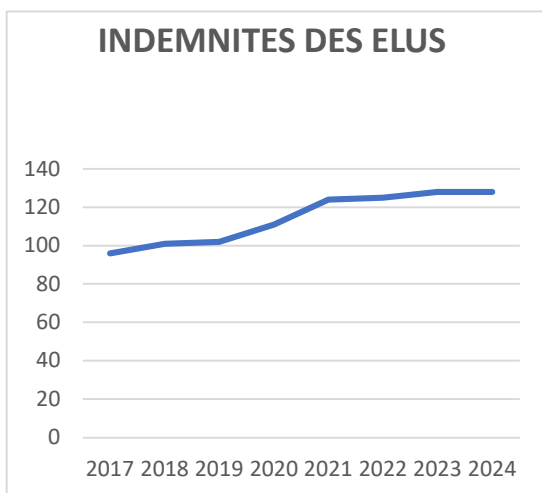
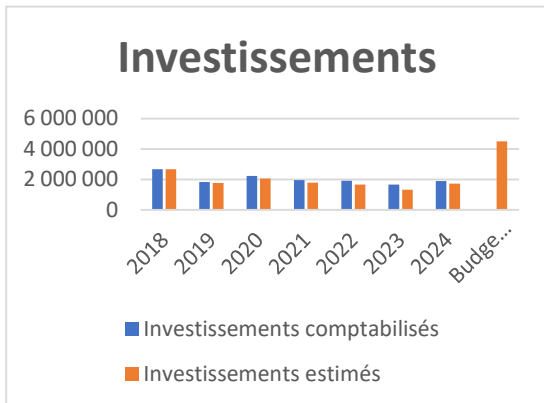
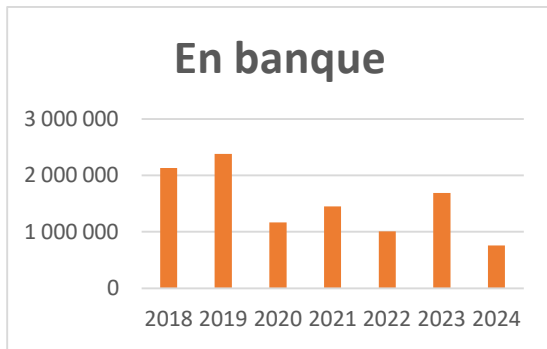
## Une vie associative culturelle et sportive encouragée

Réalisé 😊

- Augmentation des subventions allouées à la vie associative de 2020 à 2025 :
  - 30,3 % d'augmentation des subventions votées pour les associations d'intérêt local : 125 K€ en 2020 et 162,9 K€ en 2025 ;
  - 27 % d'augmentation des subventions versées aux délégataires de service public (sur dépôt de dossier) : 74,5 K€ en 2020 et 94,5 K€ en 2025.

Extraits du bilan du mandat 2020-2026

## Des graphiques pour compléter l'information



## CONCLUSION du DEUXIEME NIVEAU D'ANALYSE (à partir des comptes analysés en détail)

Il ne s'agit pas de verser dans le catastrophisme mais d'essayer de déboucher, à coup de grands traits, sur les enseignements essentiels au service d'une stratégie financière raisonnable pour les années qui viennent<sup>17</sup>.

L'exercice n'est pas vain car, au plan de l'action, il faut retenir :

1. L'évolution de la capacité d'autofinancement qui n'est plus que de 600 000 € contre 800 000 € selon les comptes avant mes estimations.
2. D'autant plus que pour financer de nouveaux investissements (nets de subvention) il faut soit emprunter et augmenter la charge de la dette, soit dégager de la CAF/MBA ce qui n'est pas le cas ici.
3. Il n'y a pas de quoi en être surpris. Les tableaux ci-dessus montrent la progression de certains postes de frais :

Eau énergie	200 000 €
Alimentation	20 000 €
Achats divers	40 000 €
Honoraires	50 000 €
Publicité	60 000 €
Subventions	300 000 €
Rémunération des élus	20 000 €
Etudes	140 000 €

Certes compensés très partiellement par quelques recettes, mais sans prise en compte des travaux à comptabiliser en charges.

4. Même s'il faut le dire prudemment et vérifier mes hypothèses et mes calculs, les finances de Die sont en train de devenir inquiétantes.
5. Une remise à plat comptable et l'établissement d'une présentation compréhensible par tous les élus est une nécessité pour valider une politique raisonnable et réaliste. La prochaine équipe sera bien avisée de s'y employer pour éviter la poursuite de telles dérives qui auraient pu être ainsi anticipées et évitées.

---

<sup>17</sup> Utile point de repère, rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 17/05/2021 : « *La situation financière de la commune était bonne fin 2019. La CAF brute était de 944 K€. Cette performance est davantage imputable à la maîtrise des charges... la commune a fortement investi... La réalisation de la maison de santé... se fera pour un cout nul pour la commune... Sa capacité de désendettement de cinq années fin 2019 se situe nettement en deçà du seuil de 12 années...* »

## CONSIDERATIONS DE TECHNIQUE COMPTABLE POUR UNE INFORMATION FIABLE DES ELU(E)S ET DES CITOYEN(NE)S

Plusieurs sujets doivent être abordés (immobilisations en cours, traitement d'environ 920 opérations entre 2020 et 2024...).

### Immobilisations en cours

Comme évoqué page 14 un volume important d'investissements ou considérés comme tels s'accumule à tort au fil des années dans les comptes « 23- Immobilisations en cours ». J'ai donc procédé à une synthèse qui est résumée dans ce tableau :

#### Evolution comptse 23 "immobilisations en cours"

	AN débit	AN crédit	Mvts D	Mvts C	Solde D	Solde C	Sode net
<b>2018</b>	1 961 035		2 057 545	728 634	3 289 946		3 289 946
<b>2019</b>	3 289 946		989 849	1 329 662	2 950 133		2 950 133
<b>2020</b>	2 950 133		1 359 142	9 353	4 299 922		4 299 922
<b>2021</b>	4 299 922		1 326 143	877 507	4 748 557		4 748 557
<b>2022</b>	4 748 557		1 025 466	222 804	5 551 219		5 551 219
<b>2023</b>	5 551 219		292 008	3 510	5 839 718		5 839 718
<b>2024</b>	5 839 718		819 941	6 887	6 652 772		6 652 772

7 870 095	3 178 358
-----------	-----------

#### Questions :

Les immobilisations en cours ont triplé entre 2018 et 2024 : 1961 K€=>6652K€

Dont 1M€ en 2023 et 2024, donc reste 5,6M€ de "en cours" qui remontent à 2022 et antérieur

Pourquoi bascule des comptes 23 vers les comptes 21 n'est pas faite ?

Au regard des principes d'image fidèle et de régularité exigés de la loi, il est nécessaire d'apurer ce compte... et revoir dans son intégralité la question de l'inventaire complet prescrit par la note du 27/03/2025 précitée.

### Retraitement souhaité sur investissements 2020-2024

Ce titre est le nom du tableau annexe de 26 pages téléchargeable sur <https://www.sursautpourdief.fr/> qui donne le détail de mes calculs et reclassements. Il est destiné au débat contradictoire pour aboutir à une version que l'on peut espérer plus consensuelle.

En partant de la liste des investissements communiquée par Madame le Maire, j'ai repris uniquement les investissements qui ne seront pas amortis. J'ai traité chacune des 910 lignes pour ventiler ces affectations entre :

1. Petites dépenses d'une valeur inférieure à 633 € conformément à la décision du CM du 12/12/23 et qui n'ont donc pas vocation à figurer en investissements. Total : 39 052 €
2. 244 dépenses que j'ai considérées comme des dépenses et non des investissements. C'est principalement le cas des dépenses de voiries et d'entretien forestier. Total : 1 074 871 €
3. Des investissements qu'il serait souhaitable d'amortir et pour lesquels j'ai esquissé un amortissement
4. Le reste dont je n'ai pas contesté, non sans forte hésitation parfois, l'affectation en investissements.

## **Ce qu'il faut retenir**

Je me place dans la perspective de la nouvelle mandature bien que l'actuelle gagnerait à s'interroger dès maintenant sur ce sujet.

Il faudra avoir le courage de faire un audit impartial.

Le débat contradictoire s'impose pour mettre à jour mes calculs car ils serviront de point de comparaison entre les exercices futurs avec la période 2020-2025.

Il faudra donc au préalable avoir clairement précisé « contradictoirement » les règles d'imputation comptable à la lumière des cas concrets.

Il faudra également apurer le compte d'immobilisations en cours pour procéder à l'inventaire prévu par les textes (cf. note du 27/3/25)<sup>18</sup>

Pour aboutir à un document compréhensible par toutes et tous au débouché du CFU obligatoire que j'ai qualifié d'imbuvable.

Faut-il le souligner ? Ce CFU par son « foisonnement de 182 pages, et aussi indispensable soit-il, contribue à cette confusion dans laquelle les actrices et acteurs se perdent. Je n'en conteste pas la pertinence, mais il manque ce volet

---

<sup>18</sup> Rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 17/05/2021 page 44 : « *il appartiendra à l'ordonnateur de se rapprocher du comptable pour établir un inventaire patrimonial correspondant à l'état de l'actif* ». A priori rien de fait actuellement.

essentiel : disposer d'une synthèse de quelques pages compréhensible par toutes et tous pour exercer leurs responsabilités.

Avis à la prochaine équipe !

A Die, le 31/08/2025

Jean-Louis Virat

[sursautpourdie@gmail.com](mailto:sursautpourdie@gmail.com)

<https://www.sursautpourdie.fr/>

Les travaux et les frais de communication relatifs à cette étude et à d'autres à venir sont supportés par l'association AMADEOR.

Si vous voulez apporter votre soutien en faisant un don, faites un virement : compte FR76 1426 5006 0008 0012 7375 676

Ou adressez un chèque à l'ordre d' AMADEOR 164 impasse Prémol 26150 DIE

OU cliquez sur :

<https://www.helloasso.com/associations/alliance-pour-un-management-durable-de-l-entreprise-et-de-l-organisation-a-dimension-humaine/evenements/je-soutiens-sursaut-pour-die>



Contact : [sursautpourdie@gmail.com](mailto:sursautpourdie@gmail.com)  
<https://www.sursautpourdie.fr/>

Merci d'avance.

---

**AMADEOR** Alliance pour un management durable de l'entreprise et de l'organisation à dimension humaine

RNA : W26 100 1959

SIRET : 812 339 513 00010